

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

**Délibération n°2024.09.171**

**Suppression d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable devenue inutile**

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 13 septembre 2024  
**Secrétaire de Séance:** Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **55**  
Nombre de pouvoirs: **17**  
Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Monique CHIRON à Gérard DEZIER, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Serge DAVID à Denis DUROCHER, Gérard DESAPHY à Jean-Philippe POUSSET, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Sandrine JOUINEAU à François ELIE, Gérard LEFEVRE à Philippe VERGNAUD, Raphaël MANZANAS à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU à Fabienne GODICHAUD, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Vincent YOU, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Jacky BONNET,

**Excusé(s):**

Véronique ARLOT, Chantal DOYEN-MORANGE, Jérôme GRIMAL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024\_09\_171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024  
Affichage : 02/10/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.09.171**

Rapporteur : Francis LAURENT

**SUPPRESSION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE DEVENUE INUTILE**

Pilier : Développer et prendre soin de ses ressources (4)

Ambition : maîtriser les risques juridiques et financiers (9)

Enjeux : juridique (9)

Le 2 septembre 2002, une servitude de passage de canalisation d'eau potable a été établie sur la parcelle cadastrée section D1382, située sur la commune de Brie, au bénéfice du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Champniers. Cette servitude permettait l'installation et l'entretien d'une canalisation nécessaire à l'approvisionnement en eau potable.

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Champniers a fusionné avec d'autres syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (Auge Charente, Nouère Charente, région de Saint-Fraigne, région de Villefagnan, et Val de Roche), formant ainsi le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Nord Ouest Charente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite à cette fusion, et par délibération du 28 septembre 2018, le conseil communautaire de GrandAngoulême a sollicité le retrait de ses communes membres du SIAEP Nord Ouest Charente afin de généraliser l'exercice de la compétence eau sur l'ensemble de son territoire. L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 a officialisé ce retrait.

Aujourd'hui, le propriétaire de la parcelle D1382 sur la commune de Brie a sollicité GrandAngoulême pour la suppression de la servitude de passage de cette canalisation, devenue aujourd'hui inutile.

Après examen, il a été constaté que cette canalisation n'est plus nécessaire au bon fonctionnement du réseau d'eau potable de GrandAngoulême.

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** la suppression de la servitude de passage de canalisation d'eau potable sur la parcelle cadastrée section D1382 sur la commune de Brie,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne habilitée à cet effet de signer tout acte nécessaire à cet effet.

**Pour : 72  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024\_09\_171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Affichage : 02/10/2024